

# Les Infos de Base

mercredi 23 juin 2004  
volume 7, numéro 22  
ISSN 1492-0670



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

Ce bulletin est dédié à l'approfondissement de vos connaissances de la bibliothèque juridique ACCÈS LÉGAL<sup>md</sup>. Bonne lecture et surtout bon travail !

*Jules Édouard Gaudet, avocat  
directeur général*

## Dans ce numéro

### 1 État de la publication

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase*  
*Lois du Québec*

Liste des modifications  
apportées à l'*Infobase*  
*Règlements du Québec*

### État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 25 du 23 juin 2004. Les modifications apportées par les L.Q. 2004, c. 8, 13, 14, 15, 16, 18, 19 et entrées en vigueur au 23 juin 2004 ont également été intégrées.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, fascicule n° 25 du 23 juin 2004, et à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, fascicule n° 25 du 19 juin 2004.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 21 du 26 mai 2004, et de la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, du fascicule n° 40 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 21 du 22 mai 2004.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2004.

L'*Infobase Lois du Canada*, la *Statutes of Canada Infobase*, l'*Infobase Règlements du Canada*, la *Regulations of Canada Infobase*, l'*Infobase Lois*

*annuelles du Canada*, la *Annual Statutes of Canada Infobase*, sont à jour au 31 août 2003.

### Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*

*Loi sur l'Assemblée nationale*, L.R.Q., c. **A-23.1**, aa. 104, 104.2.

*Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale*, L.Q. 2004, c. 19, aa. 1, 2.

*Loi sur les centres financiers internationaux*, L.R.Q., c. **C-8.3**, aa. 57, 57.1, 60.0.1.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 8, aa. 1-3.

*Code de procédure civile*, L.R.Q., c. **C-25**, aa. 110.1, 151.1, 151.2, 151.11, 274.3.

*Loi modifiant le Code de procédure civile en matière de délai d'inscription*, L.Q. 2004, c. 14, aa. 1-5.

*Code des professions*, L.R.Q., c. **C-26**, aa. 52.1, 52.2, 53, 55.1, 130, 133, 149.1, 164, 166, 180, 182.1, 182.2, 182.3, 192, 193.

*Loi modifiant le Code des professions*, L.Q. 2004, c. 15, aa. 1-14.

*Loi sur la distribution de produits et services financiers*, L.R.Q., c. **D-9.2**, titre III, aa. 187, 193, 206, 238.

*Règlement 5 en application de l'article 746 de la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, D. 495-2004 du 26-05-04, (2004) 136 G.O. 2, 2743, aa. 1-5.

*Loi sur l'immigration au Québec*, L.R.Q., c. **I-0.2**, aa. 2, 3.0.0.1, 3.0.1, 3.1.3, 3.2.1, 3.2.2, 3.2.2.1, 3.3, 3.5, 12.4.2-12.4.4, 12.5, 12.7, 17.

*Loi modifiant la Loi sur l'immigration au Québec*, L.Q. 2004, c. 18, aa. 1, 3-5, 7-9, 10 (partie), 11-15.

*Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-3**, plusieurs.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 8, aa. 4-211.

Gaudet Éditeur Ltée  
5278, rue Nantel  
Saint-Hubert (Québec) J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
514/893-0244 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>

*Loi concernant l'application de la Loi sur les impôts*, L.R.Q., c. **I-4**, a. 51.2.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 8, a. 212.

*Loi sur le ministère du Revenu*, L.R.Q., c. **M-31**, aa. 93.1.8, 93.1.12.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 8, aa. 213, 214.

*Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs*, L.R.Q., c. **S-32.01**, aa. 10.1, 26, intitulé de la section II du chapitre III, 43, 45.1.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels*, L.Q. 2004, c. 16, aa. 1-5.

*Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma*, L.R.Q., c. **S-32.1**, aa. 1, 33.1, 35.1, 44, 47.2, 63.1.

*Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant les artistes professionnels*, L.Q. 2004, c. 16, aa. 6-11.

*Loi sur la taxe de vente du Québec*, L.R.Q., c. **T-0.1**, aa. 433.9, 677.

*Loi modifiant la Loi sur les impôts et d'autres dispositions législatives*, L.Q. 2004, c. 8, aa. 215, 216.

*Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. **V-1.1**, a. 307.

*Règlement 5 en application de l'article 746 de la Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier*, D. 495-2004 du 26-05-04, (2004) 136 G.O. 2, 2743, a. 6.

*Loi concernant l'abolition des rentes aux Îles-de-la-Madeleine*, L.Q. **2004, c. 13**.

*Entrée en vigueur de la Loi.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, ces lois ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

*Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins*, [R.R.Q., c. **C-26**, D. 558-2004 du 09-06-04, (2004) 136 G.O. 2, 2746], nouveau;

*Décret sur l'intégration des thérapeutes conjugaux et familiaux à l'Ordre professionnel des travailleurs sociaux du Québec*, [R.R.Q., c. C-26, r. 183.2], aa. 26, 27, 28;

*Règlement sur la procédure de conciliation et d'arbitrage des comptes des médecins*, [R.R.Q., c. **M-9**, r. 12.1], abrogé;

*Règlement sur la production et la mise en marché du poulet*, [R.R.Q., c. **M-35.1**, r. 13.2], aa. 62.8-62.15;

*Règlement d'application de la Loi sur la publicité légale des entreprises individuelles, des sociétés et des personnes morales*, [R.R.Q., c. **P-45**, r. 1], a. 25.2;

*Règlement sur le soutien du revenu*, [R.R.Q., c. **S-32.001**, r. 1], ann. I.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ces règlements ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

*Règlement d'application de la Loi sur l'assurance maladie*, R.R.Q., 1981, c. **A-29**, r. 1, aa. 35, 36;